

# VIVRE ET TRAVAILLER

AU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-BRIEUC

## LA SANTÉ

### ↳ SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

Le service de santé au travail assure la surveillance médicale de tous les personnels de l'Établissement.

Les médecins du Travail et l'infirmière de santé au travail sont les conseillers de l'employeur à propos des conditions de travail (organisation, équipements, projets d'établissement etc.).

Ils assistent aux instances représentatives du personnel (CHSCT, Comité Technique d'Établissement, Commission Médicale d'Établissement).

L'employeur recourt à leur avis dans le cadre de ses obligations décrites notamment par le Code du Travail.

L'indépendance technique du service assure la confidentialité des données médicales.

En dehors des obligations légales de l'employeur, le service de santé au travail reçoit tout agent qui en fait la demande (y compris pendant un arrêt de travail) pour étudier sa situation et proposer une écoute active.

### ↳ PRESENTATION DE SANTE AU TR

Le service de santé au travail est composé de :

- 1 Médecin du travail
- 2 infirmières de santé au travail
- 2 secrétaires

Outre les compétences médicales ou paramédicales, l'établissement propose à ses agents les compétences suivantes :

- Ergonome
- Assistant social du personnel
- Psychologues

Les coordonnées de ces personnels sont disponibles sur demande auprès du service de santé au travail (02 96 01 72 20) ou de la Direction des Ressources Humaines (02 96 01 80 28) ou sur Intranet.

